

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE
AU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

ETUDE D'IMPACT

La Commune de SAINS-EN-GOHELLE a fait part de son souhait de rejoindre le SIVOM de la Communauté du Béthunois.

L'article L. 5211-39-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit que la collectivité à l'initiative de la modification du périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) élabore un document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et EPCI concernés.

Le décret du 12 novembre 2020 précise le contenu du document, qui doit évaluer l'ensemble des incidences financières, tant en fonctionnement qu'en investissement, de l'opération envisagée sur le budget de la commune et de l'EPCI concerné. Il décrit, notamment, l'impact estimé sur les dépenses de personnel et les flux financiers croisés. Lorsque la modification de périmètre envisagée emporte des transferts de personnels, le décret précise les éléments afférents aux ressources humaines que doit comporter l'étude d'impact.

De même, si des transferts de biens sont envisagés, l'étude doit proposer une clef de répartition estimative de l'état de l'actif entre les communes et l'EPCI.

Dans le cas d'espèce, aucun transfert de personnel ou d'équipement communal n'interviendra.

Par suite, l'étude d'impact propose une analyse des incidences apportées par le transfert des compétences décidé par le Conseil municipal de SAINS-EN-GOHELLE, sur son organisation et son budget (I). Ce transfert sera ensuite étudié quant aux incidences sur le fonctionnement et le budget du SIVOM de la Communauté du Béthunois (II).

La présente étude d'impact est soumise à l'avis du Conseil municipal de SAINS-EN-GOHELLE qui se réunit le 09 juin 2023 et à l'avis du Comité syndical du SIVOM qui se réunit le 28 juin 2023.

I. Incidences du transfert de compétences sur la commune de SAINS-EN-GOHELLE

a. Présentation de la commune de SAINS-EN-GOHELLE

La commune de SAINS-EN-GOHELLE se trouve au pied des collines de l'Artois qui séparent la Gohelle du Ternois. Elle est située entre Lens (20 km) et Béthune (10 km). Elle fait partie de l'Unité urbaine de Béthune. Les communes environnantes sont notamment Noeux-les-Mines et Hersin-Coupigny. La commune de SAINS-EN-GOHELLE a une superficie de 5.73 km² dont 41% des zones sont urbanisées.

Elle compte à ce jour 6 094 habitants.

b. Etendue des compétences transférées

Par délibération du 09 juin 2023, la commune de SAINS-EN-GOHELLE sollicite l'adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois et le transfert des compétences suivantes :

Bloc de compétences « Santé-Solidarité » :

✓ Restauration collective :

- Construction, production et gestion d'équipements permettant la fabrication et la livraison de repas collectifs enfants et adultes

c. Organisation précédant le transfert

La commune de SAINS-EN-GOHELLE recourt jusqu'au 31 août 2023, à un prestataire privé pour assurer la fourniture des repas pour la restauration scolaire. Toutefois, n'étant pas totalement satisfaite de la prestation et afin de développer significativement le circuit court, l'apport de denrées issues de l'agriculture biologique et promouvoir davantage le « fait maison », la commune a souhaité revoir le fonctionnement et l'organisation des modalités de fourniture des repas.

d. Incidence organisationnelle suite au transfert

La compétence concernée par le transfert au bénéfice du SIVOM n'étant pas exercée en régie par la commune, il n'y a pas d'incidence sur le personnel communal. Aucun agent communal ne sera donc transféré au SIVOM à ce titre.

La commune opère donc un changement d'opérateurs (d'entreprises privées vers le SIVOM) pour rendre les services aux usagers. Cette situation n'emporte pas de modification organisationnelle pour la commune.

e. Incidence financière

D'un point de vue budgétaire, la commune dispose des crédits nécessaires. Pour information, le budget 2023 s'élève en section de fonctionnement à 7 590 130 € et en section d'investissement à 6 470 460 €.

Les frais de structure estimés à 48 343 € (pour la période de Octobre à Décembre 2023, le montant est fixé à 12 085€) représentent 0,67% du budget de fonctionnement. La commune affecte une somme annuelle d'environ 190 000 € pour la restauration scolaire. Le coût facturé par le SIVOM correspond à une prestation globale qui comprend :

- la fourniture et la livraison des repas, selon les modalités conformes à la réglementation en vigueur (5 composantes avec 12/20 fromages), avec une alimentation diversifiée, équilibrée, saine, adaptée aux saisons...
- les animations annuelles thématiques
- la mise à disposition du matériel nécessaire à la réchauffe des repas dans des conditions sanitaires conformes à la législation.

- la participation de la commune à l'élaboration des menus et au fonctionnement de la compétence
- l'intervention de la coordinatrice de l'équilibre alimentaire et des professionnels de la restauration du SIVOM

La commune n'aura donc pas à investir sur ces différents postes.

- Matériel (Achat, entretien,...)
- Ingénierie pour l'aménagement et le fonctionnement des offices...

II. Incidences du transfert sur le SIVOM de la Communauté du Béthunois

a. Présentation du SIVOM de la Communauté du Béthunois

Créé par arrêté du 25 juin 1988, le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Communauté du Béthunois exerce 36 compétences mutualisées sur un territoire de 29 communes représentant plus de 110 000 habitants. Les effectifs s'établissent à 462 agents permanents.

Ainsi, le SIVOM intervient au quotidien dans différents secteurs de l'action publique :

- la petite enfance et la jeunesse,
- la restauration collective,
- la santé et la solidarité,
- les services techniques
- la sécurité publique

Le budget primitif 2023 s'élève à 34 924 392 euros dont 32 167 131 euros en fonctionnement et 2 757 261 euros en investissement.

b. Organisation précédant le transfert

Concernant la restauration, la cuisine centrale assure en moyenne la préparation de 5 200 repas par jour à destination de plusieurs publics : enfants des crèches, enfants des écoles maternelles et primaires, personnes âgées en établissement ou à domicile. Une fois produits, les repas sont conditionnés et livrés dans les différents offices des communes adhérentes.

A ce jour, plus de 70 points de livraison sont desservis par les équipes du pôle restauration, disposant des moyens matériels et humains à cet effet. La totalité du processus de fabrication jusqu'à la livraison est assurée en régie.

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois a construit une nouvelle unité centrale de production de repas. Le nouvel outil réalisé, sur une emprise foncière disponible à côté du Centre technique, rue de Noeux à Verquigneul, est dimensionné pour une capacité maximale de production de 7 500 à 8 000 couverts jour. Le nouvel équipement est opérationnel depuis le 24 octobre dernier et dispose de son numéro d'agrément définitif délivré par les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

c. Incidences organisationnelle et financière

La commune de SAINS-EN-GOHELLE représente 5.5 % de la population totale actuelle des communes membres du SIVOM. Les frais de structure appliqués à la commune seraient évalués à 48 343 € soit 4.8% du montant total supporté par les communes.

Concernant la restauration scolaire, les communes de Hersin-Coupigny et Noeux-les-Mines, voisines de SAINS-EN-GOHELLE sont adhérentes à cette compétence. Ces communes n'étant séparées que de quelques kilomètres, les livraisons des repas pour la commune de SAINS-EN-GOHELLE seront

mutualisées, optimisant ainsi les déplacements ; d'autant plus que l'unité centrale de production de repas n'est située qu'à 8km de la commune de SAINS-EN-GOHELLE.

Concernant la production, les repas pour la commune de SAINS-EN-GOHELLE représenteront environ 4.4% de la production quotidienne.

Le nouvel outil de production de repas, achevé en octobre 2022, permet d'optimiser d'autant la production et l'organisation de l'activité grâce à des outils de suivi logistiques et informatiques, modernes, permettant un pilotage plus précis des commandes des offices. Compte tenu de la capacité de production journalière, la fourniture des repas pour la commune de SAINS-EN-GOHELLE sera donc totalement intégrée à l'activité, sans incidence particulière.